

Rebond de l'économie locale

Impact de la crise sanitaire sur l'emploi local



- 0,4 %

soit **896** emplois dans la zone d'emploi de Rennes depuis décembre 2019



6,3 %

de taux de chômage dans la zone d'emploi de Rennes



48,5 %

des demandeurs d'emploi de cat. ABC sont inscrits depuis + d'un an



+ 2 400

emplois intérimaires dans la ZE de Rennes depuis mars 2020

L'activité économique est repartie à la hausse au rythme de l'allègement des restrictions sanitaires

À l'automne 2020, de nouvelles mesures de lutte contre l'épidémie ont été mises en place en France. Moins restrictives qu'en mars 2020, elles ont eu un impact plus modéré sur l'activité permettant ainsi un rapide retour de la croissance de l'emploi cet hiver. Sur un an, le rebond en France est de l'ordre de 1,7 % quand il est de 3,1 % à l'échelle de la Bretagne et de 2,4 % pour la zone d'emploi de Rennes. Ce sont donc 5 410 emplois qui ont été gagnés localement depuis mars 2020.

L'économie locale est proche de son niveau d'emploi d'avant-crise

Soutenu par les aides aux entreprises de l'État, mais également de Rennes Métropole et de la Région Bretagne, le tissu économique a été préservé pendant la crise permettant à l'activité de repartir vivement à la hausse et d'approcher les volumes d'emplois de décembre 2019. La zone d'emploi de Rennes enregistre seulement un écart de - 0,4 point par rapport à son niveau d'avant crise, soit - 896 emplois.

Des activités sont plus exposées à la crise économique

Les contraintes sanitaires ont directement touché les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la culture-événementiel, de l'aéronautique, du commerce non alimentaire, des services aux personnes, l'industrie automobile... Localement l'hôtellerie-restauration a perdu 12 % de ces emplois depuis le début de cette

crise et l'industrie automobile 16 %. En revanche, les autres secteurs connaissent des rebonds d'activité significatifs qui tendent à combler les pertes d'emploi engendrées par la crise.

Un taux de chômage de nouveau au plus bas

À toutes les échelles, le taux de chômage a diminué fortement au premier trimestre 2021 en cohérence avec le fort rebond de l'emploi. La zone d'emploi de Rennes conserve le taux le moins élevé (6,3 %) des zones d'emploi des 22 métropoles françaises devant Nantes. Toutefois, cette baisse générale ne résout pas les difficultés d'insertion de certaines catégories comme les chômeurs de longue durée, les seniors ou les jeunes.

Une économie en pleine relance, mais des difficultés apparaissent

La plupart des indicateurs sont largement positifs et soulignent la vive reprise de l'activité et de la création d'emplois dans la région rennaise. Dans un contexte où les revenus des ménages et le tissu économique ont été préservés, il est envisageable que la phase de rebond se poursuive au second semestre. Cependant, quelques nuages obscurcissent l'horizon. La prolifération du virus, les difficultés de recrutements, les tensions sur l'approvisionnement, l'augmentation du prix des matières premières sont autant de points de vigilance qui rendent incertaine toute prévision.

[BAROMÈTRE DE L'ÉCONOMIE]

Reprise significative de la croissance de l'emploi malgré les restrictions sanitaires

L'activité économique est repartie à la hausse au rythme de l'allègement des restrictions sanitaires. La zone d'emploi rennaise a gagné 2 410 emplois supplémentaires au premier trimestre 2021. Depuis la fin du premier confinement, il y a un an, l'économie locale a fortement rebondi et enregistre un gain de 5 410 emplois, ce qui représente une augmentation de 2,4%. Cette tendance se vérifie également en Ile-et-Vilaine et en Bretagne qui enregistrent respectivement des taux de croissance de 2,8 % et 3,1 % bien au-dessus de la moyenne nationale qui s'établit à 1,7 %.

Emploi salarié privé et masse salariale

Territoire	Emploi au 1 ^{er} Trim. 2021	Évolut ^o trim. de l'emploi	Évolut ^o trim. de l'emploi	Évolut ^o Emploi sur 1 an	Évolut ^o Emploi en % sur 1 an	Évolut ^o Masse salariale % sur 1 an
ZE* de Rennes	228 726	1,1%	2 410	5 410	2,4%	2,7%
Ile-et-Vilaine	324 030	0,9%	3 000	8 780	2,8%	2,7%
Bretagne	837 400	0,9%	7 540	25 320	3,1%	2,9%
France entière	18 400 000	0,5%	96 360	308 200	1,7%	0,4%

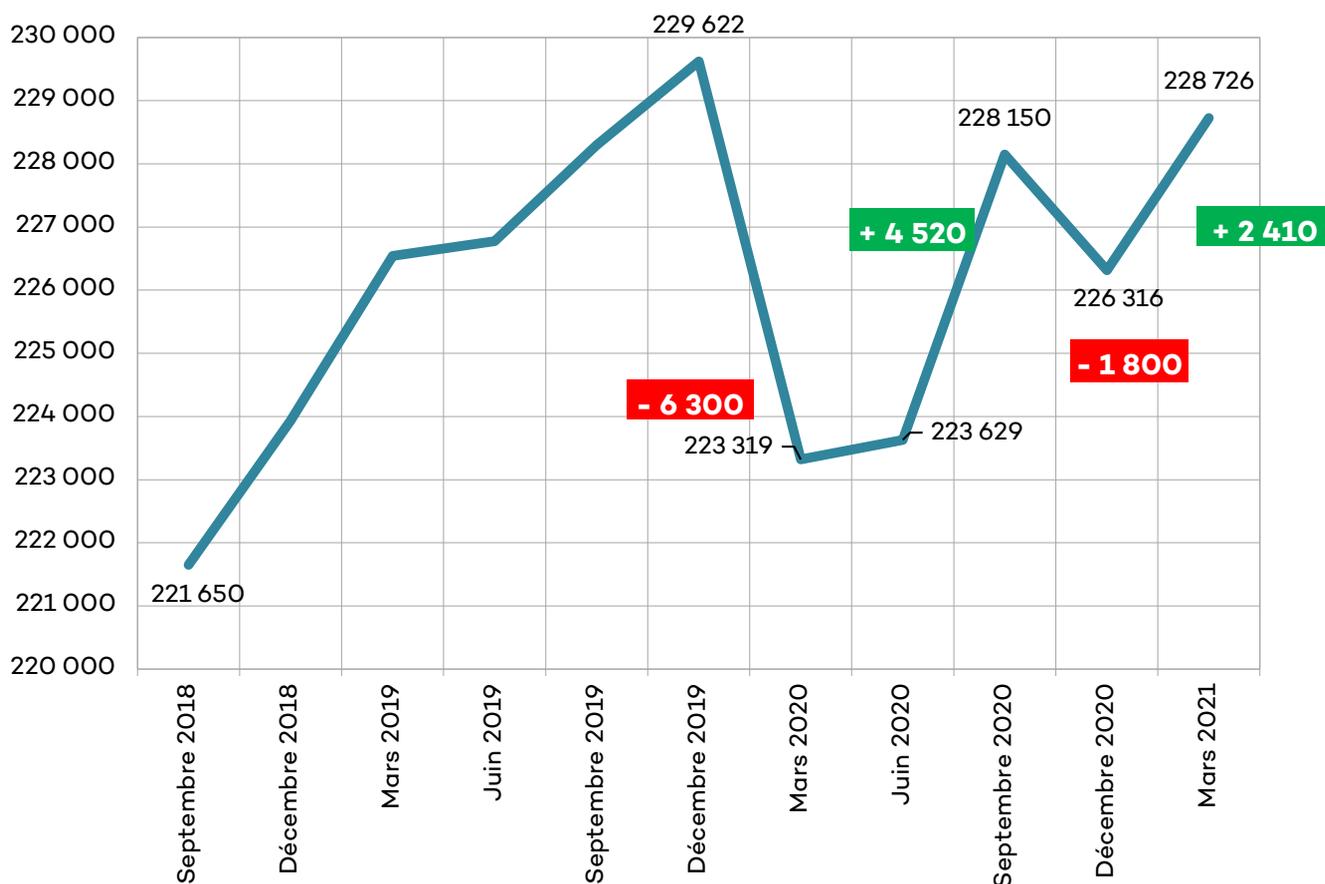
Source : ACOSS - URSSAF - DARES (Effectifs intérimaires) - Données CVS
* ZE : Zone d'emploi

Impact de la crise sanitaire sur l'emploi

Territoire	Emploi au 1 ^{er} trimestre 2021	Évolution depuis décembre 2019	Évolution depuis décembre 2019
Zone d'emploi de Rennes	228 726	-896	-0,4%
Ile-et-Vilaine	324 030	-1 506	-0,5%
Bretagne	837 400	-527	-0,1%
France entière	18 400 000	-226 536	-1,2%

Source : URSSAF - DARES (Effectifs intérimaires) - Données CVS

Emploi salarié privé dans la zone d'emploi de Rennes



Source : URSSAF Cellule statistique Bretagne - données CVS

Un niveau d'emploi proche de celui d'avant-crise

La 2^e phase de lutte contre l'épidémie qui a commencé à l'automne a donc significativement moins contraint l'économie. Les aides économiques ont préservé le tissu économique et permis ainsi un redémarrage rapide. La Bretagne a pratiquement retrouvé son niveau d'emploi de décembre 2019. Cette dynamique cache toutefois certaines disparités. En Ille-et-Vilaine, Vitré et Fougères ont retrouvé leur niveau d'avant-crise contrairement aux zones d'emploi de Rennes, Saint-Malo et Redon. Dans la région rennaise, seul le recours à l'intérim n'a pas retrouvé le volume d'emploi de décembre 2019 malgré une reprise marquée de + 34 % en un an.

L'hôtellerie-restauration est le secteur le plus touché (hors intérim) par la crise actuelle : - 1 300 emplois depuis décembre 2019

La reprise se traduit de différentes façons selon les secteurs d'activités. Fortement contraint par les mesures sanitaires, l'hôtellerie-café-restauration a logiquement connu une nouvelle baisse de ses effectifs depuis l'automne. Dans la zone d'emploi rennaise, fin mars 2021, le secteur a perdu 1 300 emplois comparativement à son niveau d'avant crise, ce qui représente une baisse de 12 %.

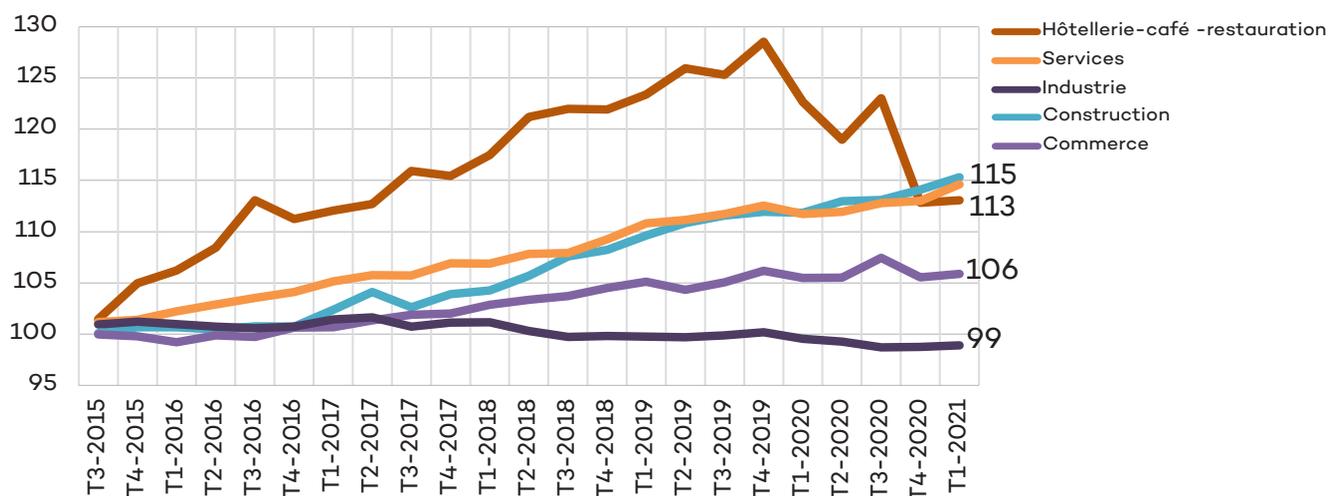
Concernant l'industrie, ses effectifs poursuivent une phase de stagnation notamment parce que l'industrie automobile fait face à des difficultés d'approvisionnement et a connu une forte baisse de la demande de véhicules en 2020. Le secteur a notamment dû diminuer fortement son recours à l'intérim. Cependant, les autres industries, dont l'agroalimentaire, restent créatrices d'emplois.

Quant au commerce, il a rattrapé son volume d'emplois d'avant crise d'environ 35 000 emplois au premier trimestre 2021. L'activité commerciale de la seconde moitié de l'année dépendra principalement de l'importance de la prolifération du virus.

Les secteurs de la construction et des services ont retrouvé très rapidement après le 1^{er} confinement des niveaux d'activités élevés. Par conséquent, ils ont dépassé leurs effectifs d'avant-crise de respectivement 3 % et 2 %. Ce qui représente plus de 2 800 emplois supplémentaires au total. Ce sont les activités du numérique (+ 551 emplois), des services opérationnels (sécurité, nettoyage, etc...) (+ 682) et de construction (+ 557) qui ont enregistré les plus fortes progressions de leurs effectifs.

Avec la levée de certaines mesures sanitaires, on pourrait anticiper une poursuite de la croissance de l'activité dans les prochains mois. Cependant, les difficultés d'approvisionnement, qui touchent maintenant de nombreux secteurs d'activité, l'augmentation du prix des matières premières et les difficultés de recrutement qui se font déjà ressentir pourraient contrarier ce scénario.

Évolution de l'emploi dans la zone d'emploi de Rennes (base 100 au T1 2015)

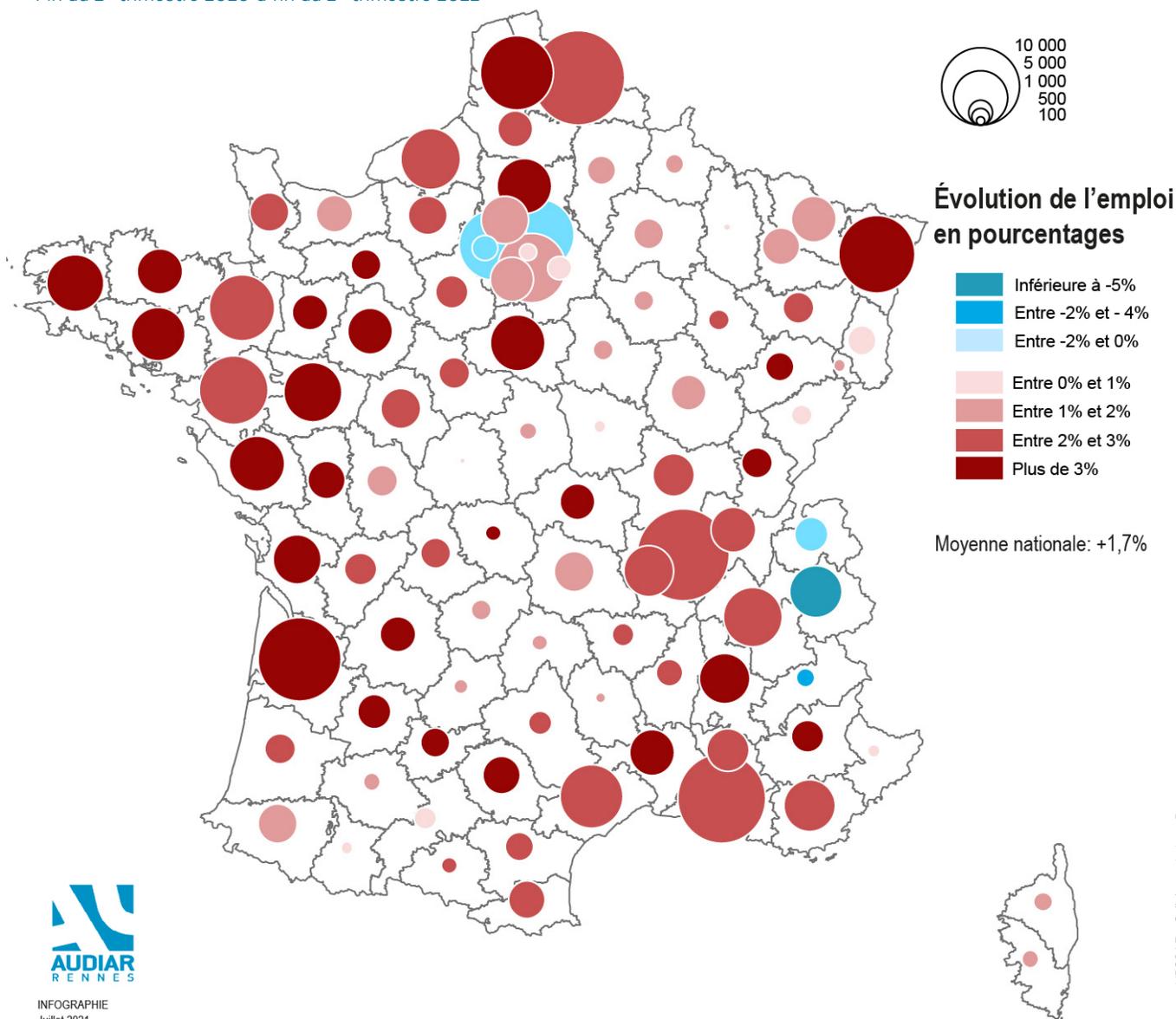


Source : URSSAF - DARES (Effectifs intérimaires) - Données CVS

[BAROMÈTRE DE L'ÉCONOMIE]

Évolution de l'emploi salarié privé par département

Fin du 1^{er} trimestre 2020 à fin du 1^{er} trimestre 2021



INFOGRAPHIE
Juillet 2021

+ 300 000 emplois en France en un an, mais des rebonds plus forts dans certains territoires

En France, les départements alpins dont l'économie est spécialisée dans les activités touristiques ont été fortement impactés par la crise. On constate aussi que la Haute-Garonne n'a pas connu de relance significative de son économie en raison des difficultés de la filière aéronautique. En revanche, dans l'ouest de la France, le rebond est particulièrement important. L'Ille-et-Vilaine fait partie des départements français qui ont créé le

plus d'emplois en volume (+ 8 780). C'est aussi, parmi les départements comportant une métropole, le 5^e à afficher un taux de croissance si élevé (2,8 %) devant le Rhône, la Loire-Atlantique ou le Nord par exemple.

Reprise de l'intérim depuis mars 2020

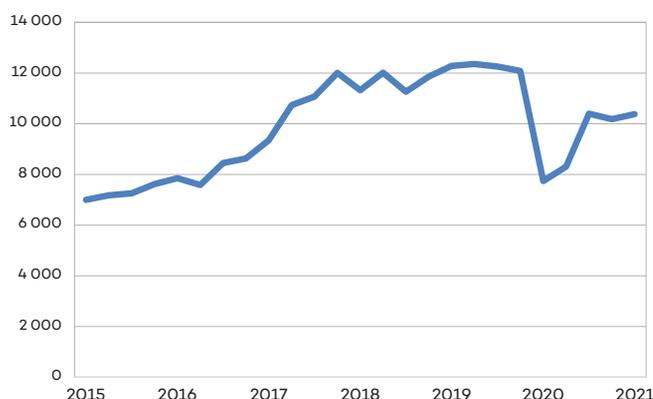
L'intérim a connu un vif rebond depuis le premier confinement puisque les effectifs ont augmenté de 34 %. Localement, ce type d'emploi a été peu touché par la phase de restrictions sanitaires qui a débuté à l'automne puisque leurs effectifs se sont maintenus depuis. Toutefois, le secteur est en recul de 14 % comparativement à son niveau d'emploi de décembre 2019. À l'échelle de l'Ille-et-Vilaine, l'intérim demeure en recul notamment dans l'industrie automobile (- 61 %), l'industrie électronique et machinerie (- 33 %), mais aussi dans le premier secteur faisant appel aux intérimaires : la construction (- 13 %). Quant aux activités de transport et d'industries des écoactivités (eau, énergie, déchets, etc...), elles ont eu davantage recours au travail temporaire (+ 5 %).

Des embauches en retrait de 15 % comparativement à l'avant-crise

Les embauches étaient en recul de 5 % au premier trimestre 2021, mais elles ont augmenté de 17 % au second trimestre sous l'effet de l'allègement des mesures sanitaires. Sur l'ensemble des 6 premiers mois, le nombre de déclarations d'embauche est en recul de 15 %, notamment en raison de la très forte diminution de l'activité dans l'hôtellerie-restauration qui s'est traduite par une diminution de 62 % des embauches. En revanche, les activités de services (numérique, santé, services supérieurs) ont augmenté leurs embauches de 10 %.

Selon le type de contrat, on assiste à des évolutions différentes. Les CDI sont en augmentation de 37 % sur le premier semestre alors que le nombre de CDD de plus de 30 jours tend à se maintenir.

Nombre d'intérimaires dans la zone d'emploi de Rennes



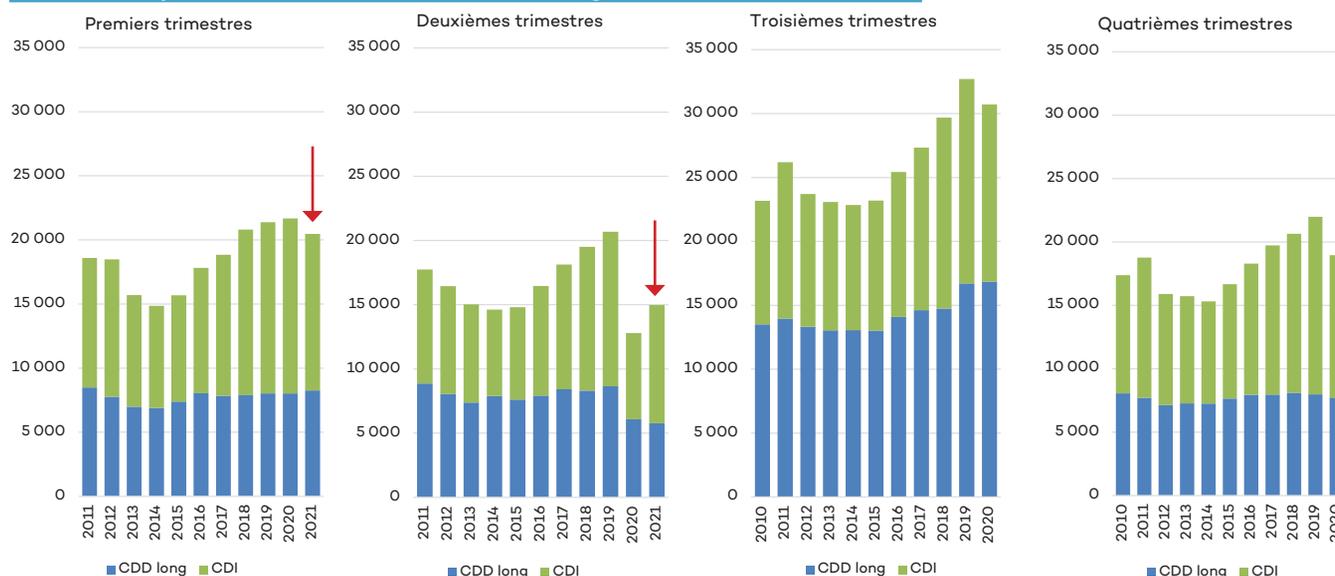
Source : Urssaf/DARES

Évolution de l'emploi intérimaire en ETP par secteur d'activité en Ille-et-Vilaine

Secteur d'activité	Effect. ETP 4° trim. 2020	Évolut° sur 1 trimestre	Évolut° sur 1 an
Construction	3 075	5%	-13%
Industrie agroalimentaire	2 299	7%	-9%
Transports & logistique	2 156	12%	5%
Commerce	1410	-10%	-2%
Autres industries	1715	10%	-14%
Services aux entreprises	1530	-1%	-6%
Industrie automobile	512	5%	-61%
Administrat°, enseignement et santé	816	2%	10%
Industrie électronique & machinerie	578	12%	-33%
Autres secteurs	446	-2%	-30%
Industries écoactivités (eau, énergie, déchets...)	342	-1%	5%
Agriculture	100	7%	-13%
Total intérim	14 981	4%	-13%

Source : Pôle Emploi Bretagne/DARES

Déclarations préalables à l'embauche en contrats longs dans l'aire urbaine rennaise



Source : URSSAF - DPAE de l'aire urbaine de Rennes

[BAROMÈTRE DE L'ÉCONOMIE]

Chômage en baisse au premier trimestre (6,3 %)

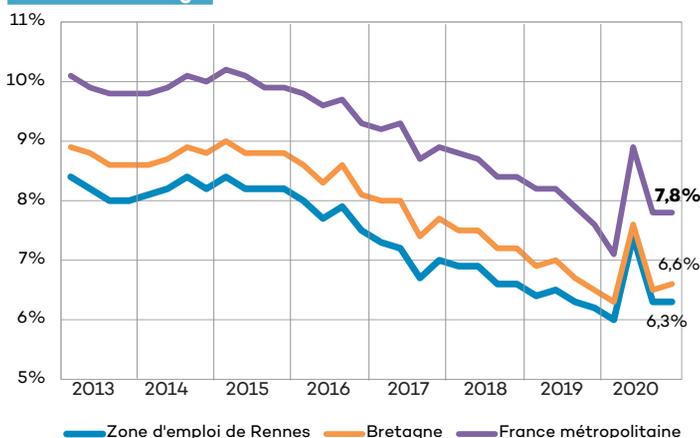
Dans la zone d'emploi rennaise, le taux de chômage a fortement diminué en passant de 7,4 % au troisième trimestre 2020 à 6,3 % au premier trimestre 2021. C'est, d'ailleurs, le taux le moins élevé parmi les zones d'emploi des 22 métropoles françaises devant Orléans et Nantes. La Bretagne est toujours la région avec le taux de chômage le plus bas (- 6,6 %) pour une moyenne française de 7,8 %.

En Ille-et-Vilaine, Vitré a toujours le 3^e taux le plus bas de France (4,4 %). Fougères a également un faible chômage qui s'établit à 5,3 %. Quant aux zones d'emploi de Saint-Malo et Redon, leurs taux respectifs s'élèvent respectivement à 6,9 % et 7,3 %.

La reprise s'est d'abord matérialisée dans les chiffres des demandeurs d'emploi par une augmentation significative du nombre de personnes effectuant des activités réduites (catégories B et C). En activité, elles ont quitté la catégorie A qui rassemble les personnes sans activité. Ce retour à la normale s'est traduit immédiatement par une baisse du taux de chômage.

Sur un an, la reprise d'activité a profité tant aux hommes qu'aux femmes qui enregistrent chacun en moyenne - 4 % de demande d'emploi. En revanche, les personnes âgées de 50 ans ou plus ont connu davantage de difficultés pour retrouver un poste. Les chômeurs de longue durée sont également plus nombreux

Taux de chômage



Source : INSEE - Taux de chômage localisés (données CVS)

(+ 5,8 %) entre mai 2020 et mai 2021. Ils représentent 48,5 % des demandeurs d'emplois des catégories ABC. Bien qu'élevée, cette part est sensiblement la même dans les autres métropoles.

La reprise de l'activité s'est donc traduite par une baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans pour autant résoudre les difficultés d'insertion de certaines catégories. Bien que le nombre de jeunes demandeurs d'emploi soit en diminution, la problématique de leur insertion dans la vie active est toujours d'actualité.

Évolution des demandeurs d'emploi (DEFM)

Territoires	Catégorie A		Catégories BC		Catégories ABC	
	Moy. Mars/Avril/Mai 2021	Évol./ 1 an	Moy. Mars/Avril/Mai 2021	Évol./ 1 an	Moy. Mars/Avril/Mai 2021	Évol./ 1 an
ZE de Rennes	29 407	-19,3%	26 990	24,9%	56 397	-1,7%
Bretagne	118 630	-15,2%	98 313	31,6%	216 943	1,0%
ZE 22 métropoles	1 304 927	-9,9%	755 937	25,3%	2 060 863	0,5%
France	3 694 300	-10,9%	2 248 033	24,9%	5 942 333	-0,1%

Source : STMT - Pôle Emploi - DARES (données brutes)

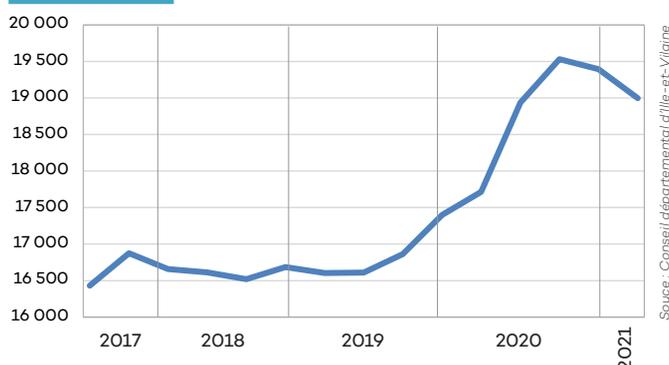
Catégories	Évol. des DEFM sur 1 an des cat. ABC dans la ZE de Rennes
Moins de 25 ans - Hommes	-7,80%
Moins de 25 ans - Femmes	-11,40%
Inscrits depuis plus d'un an	5,80%
Moy. entre Mai 2020 et Mai 2021	-4,20%

Source : STMT - Pôle Emploi - DARES (données brutes)

- 3 % de bénéficiaires du RSA

Depuis septembre 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA en Ille-et-Vilaine a reculé de 3 %, ce qui représente environ 530 foyers. Toutefois, depuis le début de la crise ils sont 9 % de plus soit près de 1 600 foyers. Avec le retour de la croissance, la situation des foyers les plus modestes s'améliore donc, mais le retour à une situation normale se fait moins rapidement que pour l'emploi.

Évolution du nombre de foyers bénéficiaire du RSA en Ille-et-Vilaine



Source : Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

[MESURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE]

Plus de 3 milliards d'euros pour aider les entreprises d'Ille-et-Vilaine depuis 1 an

Les prêts, les aides directes et l'activité partielle sont les trois principaux types d'aides que reçoivent les entreprises. Localement, 3 milliards d'euros ont été injectés afin de préserver un écosystème et de renforcer sa capacité de résilience et de rebond. C'est un des facteurs qui a permis de retrouver des niveaux d'activité importants sur une très courte période.

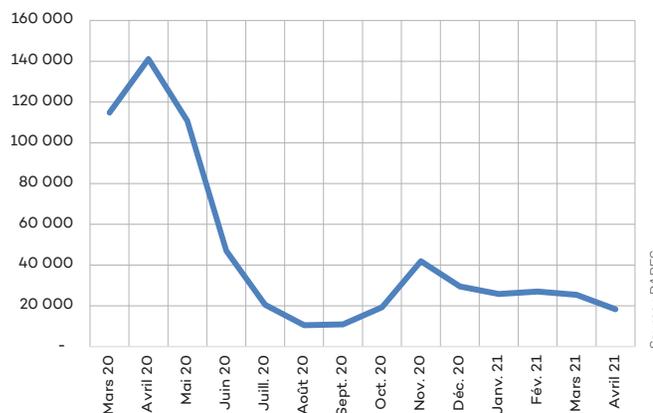
18 320 salariés ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation dans le cadre du dispositif d'activité partielle en avril 2021. Avec la reprise de l'activité, leur nombre a diminué de 46 % comparativement à novembre 2020.

Bien qu'en fort ralentissement depuis l'automne, le montant des prêts garantis par l'État attribués pour les 4 premiers mois de 2021 est de 117 millions d'euros. Depuis un an, ce sont 2,3 milliards qui ont été injectés et qui devront être remboursés par les entreprises.

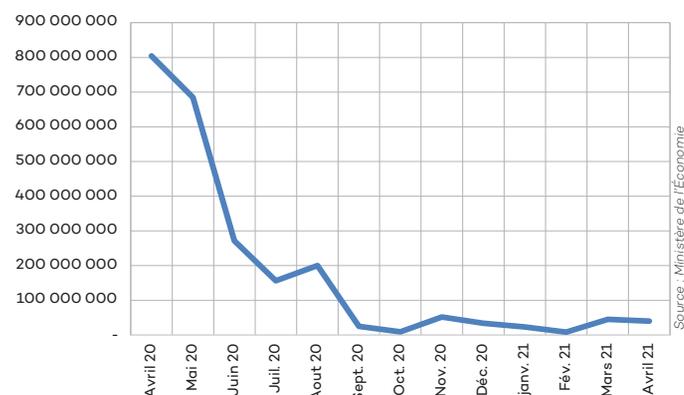
En Ille-et-Vilaine, le fonds de solidarité des entreprises poursuit sa montée en puissance en 2021 avec 26 000 aides versées sur les 4 premiers mois de 2021 pour un montant total de 162 millions d'euros. Cette aide est principalement destinée aux petites entreprises, indépendants et professions libérales.

Ces trois aides de l'État sont renforcées également par le report des cotisations Urssaf, les aides CPSTI pour les indépendants, le plan de relance de l'État et par les aides des collectivités locales (Rennes Métropole, Région Bretagne).

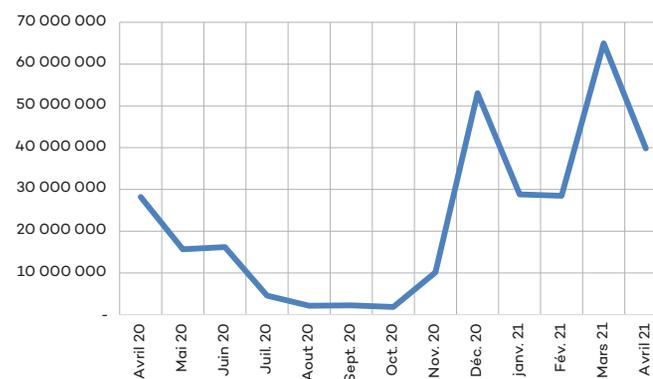
Effectifs indemnisés en activité partielle en Ille-et-Vilaine en 2020



Montants des PGE attribués en Ille-et-Vilaine



Montants des aides du Fonds de solidarité pour les entreprises en Ille-et-Vilaine



SOURCE DES DONNEES

ACOSS-URSSAF

Le champ de l'URSSAF couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) dans le secteur concurrentiel, qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Il est très proche de ceux de l'UNEDIC (hors grandes entreprises nationales) et de l'INSEE (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des URSSAF n'est donc pas totale.

Emploi salarié privé. Les effectifs salariés diffusés correspondent au nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période renseignée dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. Chaque salarié compte pour un, quel que soit son temps de travail.

Masse salariale. L'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales.

Embauches de plus d'un mois. CDI et CDD de plus d'un mois (31 jours). La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) recense les intentions d'embauches de tout salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat.

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (DEFM)

La DARES et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- **catégorie A :** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **catégorie B :** demandeurs tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- **catégorie C :** demandeurs ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- **catégorie D :** demandeurs non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- **catégorie E :** demandeurs non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

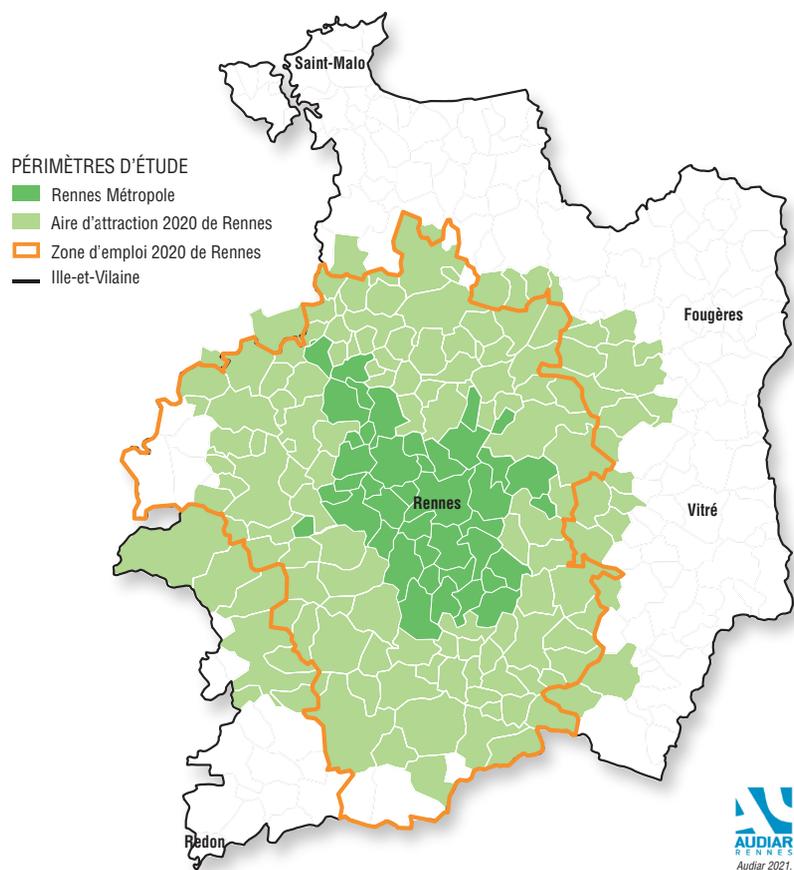
Les défaillances d'entreprises correspondent à l'ouverture d'une procédure collective selon les perspectives de poursuite d'activité de l'entreprise et les pouvoirs du dirigeant.

La sauvegarde. L'entreprise n'est pas en état de cessation de paiements, mais ne peut surmonter seule ses difficultés. Le tribunal va mettre en place un plan de sauvegarde facilitant la réorganisation de l'entreprise.

Le redressement judiciaire. L'entreprise est en état de cessation de paiements et n'est plus en mesure de payer ses dettes courantes. Le tribunal va mettre en place un plan destiné à poursuivre l'activité, maintenir l'emploi et apurer le passif.

La liquidation judiciaire. L'entreprise est en état de cessation de paiements et n'est plus en mesure de payer ses dettes courantes, de plus, son redressement est manifestement impossible. Le tribunal va liquider l'entreprise (activité arrêtée et actifs liquidés).

Le ressort territorial du Greffe du Tribunal de commerce de Rennes comprend l'aire métropolitaine de Rennes et les territoires de Vitré, Fougères et Redon. Le reste du département est couvert par le Greffe du Tribunal de commerce de Saint-Malo.



Contacts

Christophe Le Page, Hélène Rasneur (AudiAR)
Christine Guémené (Cellule statistique
URSSAF Bretagne)